



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 11 juin 2024, à 19 h 03, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle

Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah

Absences :

Karl Ferraro
Geneviève Héon
Marjolaine Mercier

Autres présences :

Maude Clossey, directrice générale adjointe, services corporatifs
Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

CO-240611-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 19 h 10.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 19 h 12.

CO-240611-1.2**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposition principale

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :

- CO-240611-2.3 intitulé *Approbation de la composition du comité des sages et confirmation de son mandat pour la mise en oeuvre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2024-2026*;
- CO-240611-8.27 intitulé *Approbation d'une entente d'exclusivité avec Investissement BPP inc. concernant la mise en valeur d'une partie du lot 5 882 477 du cadastre du Québec situé au 6500 rue Eugène-Héroux.*

Proposition de sous-amendement

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :

- CO-240611-8.32 intitulé *Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil municipal*;
- CO-240611-8.33 intitulé *Dépôt du projet de Règlement CO-2024-1282 modifiant le Règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil municipal.*

Vote sur la proposition du sous-amendement

Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Vote en faveur de cette proposition : Jacques Lemire.

Votent contre cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marc-Antoine Azouz, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara et Lysa Bélaïcha.

Le président Alvaro Cueto ne vote pas.

En faveur : 1 Contre : 11

REJETÉE

Vote sur la proposition d'amendement

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marc-Antoine Azouz, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 12 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition principale amendée

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :

- CO-240611-2.3 intitulé *Approbation de la composition du comité des sages et confirmation de son mandat pour la mise en oeuvre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2024-2026*;
- CO-240611-8.27 intitulé *Approbation d'une entente d'exclusivité avec Investissement BPP inc. concernant la mise en valeur d'une partie du lot 5 882 477 du cadastre du Québec situé au 6500 rue Eugène-Héroux.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-240611-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Durant la période de question, des citoyens déposent des documents :

Joanne Costo dépose une lettre reçue de la Ville, datée du 27 mai 2024 et une autre lettre datée du 3 juin 2024 concernant un immeuble de la municipalité.

Jean-François Dionne dépose une photo en lien avec la question qu'il a posé.

Davis Inniss dépose une publication de Transports Canada concernant le bruit des aéronefs.

René Grignon dépose une lettre, une résolution et des documents connexes reçus de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Jonathan Tabarah et Jacques Lemire quittent leurs sièges.

CO-240611-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 MAI 2024 À 19 H 03**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2024 à 19 h 03 avec la modification suivante au point CO-240514-2.11 de ce procès-verbal, soit l'ajout de l'année 2025 au premier paragraphe de la résolution, afin de se lire comme suit :

1° que la Ville se dote, en 2025, d'un cadre de référence en intergénérationnel basé sur une vision et un positionnement organisationnel et comprenant des engagements, des principes directeurs et des objectifs destinés à l'administration municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 16 MAI 2024 À 16 H 05 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2024 à 16 h 05, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-240611-2.1****NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2024-0848)**

Il est proposé de nommer Jean Mercille, à titre de membre citoyen du Conseil local du patrimoine, en remplacement de Joelle Perron-Oddo, jusqu'au 14 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-2.2**DÉSIGNATION DES MEMBRES CITOYENS DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2024-1644)**

CONSIDÉRANT que les noms de Yolande Frenette et Sarah Dilem apparaissent dans la recommandation du sommaire décisionnel SD-2024-1644 afin qu'elles soient désignées à titre de membres du Conseil Interculturel mais que depuis, ces personnes ont indiqué ne plus être disponibles;

Il est proposé de désigner les membres citoyens des comités consultatifs du conseil ordinaire suivants pour un mandat de deux ans :

1^o Comité consultatif sur le développement économique

- 1.1^o Emmanuel Cameron
- 1.2^o Pierre Boucher
- 1.3^o Justine Levesque
- 1.4^o Jennifer Cartagena
- 1.5^o Louis Fabien
- 1.6^o Julia Taddeo
- 1.7^o Bertrand Schepper
- 1.8^o Éric Drainville, à titre de membre observateur

2^o Comité consultatif sur l'environnement

- 2.1^o Marjolaine Dagenais-Côté
- 2.2^o Maxine Dallaire
- 2.3^o Raphael Drolet
- 2.4^o Carole-Anne Lapierre
- 2.5^o Daniel Leblanc
- 2.6^o Carole Mainville

3^o Conseil interculturel

- 3.1^o Lovejoyce Amavi
- 3.2^o Grecia Esparza
- 3.3^o Rossy Tshibangu
- 3.4^o Mariloue Daudier
- 3.5^o Emily Brossard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-2.3**APPROBATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DES SAGES ET
CONFIRMATION DE SON MANDAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU
PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2024-2026
(SD-2024-1112)**

RETIRÉ

CO-240611-2.4**MODIFICATION DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMITÉS
CONSULTATIFS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2024-1021)**

Il est proposé de modifier les articles 11 et 19 des *Règles régissant les comités consultatifs du conseil ordinaire* et insérer les articles 19.1 à la suite de l'article 19 et 20.1 à la suite de l'article 20, conformément au document joint au sommaire décisionnel SD-2024-1021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-2.5**MODIFICATION DU MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ENVIRONNEMENT (SD-2024-1502)**

Il est proposé de modifier le mandat donné au Comité consultatif sur l'environnement pour ajouter l'analyse du projet de *Charte verte de*

transition socioécologique et la formulation de recommandations, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-2.6

DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE ET DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE (SD-2024-1604)

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues :

1° de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'adoption du *Règlement 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels*;

2° de la Ville de Saint-Eustache concernant l'adoption de la résolution 2024-05-227 demandant au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin de soutenir massivement le transport collectif, en cohérence avec ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux;

3° de la Ville de Boucherville concernant l'adoption des résolutions :

3.1° 240415-69 nous informant que Jean Martel donne sa démission du conseil d'administration du Réseau du transport de Longueuil et qu'elle sera effective à partir du 30 avril 2024;

3.2° 240513-72 désignant Lise Roy à titre de membre du conseil d'administration du Réseau du transport de Longueuil, à compter du 1^{er} mai 2024.

CO-240611-2.7

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2024-1490)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement tenue le 14 mars 2024;

2° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 23 février 2024.

CO-240611-2.8

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 24 AVRIL 2024 (SD-2024-1273)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 24 avril 2024.

CO-240611-2.9**ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2024-2026 (SD-2024-1384)**

Il est proposé d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle 2024-2026, comportant des initiatives réparties en 4 axes d'interventions, visant à réduire les obstacles que rencontrent les personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-2.10**ADOPTION DU BILAN DE L'ANNÉE 2023 DU PLAN D'ACTION 2022-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (SD-2024-1309)**

Il est proposé d'adopter le bilan de l'année 2023 du plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-2.11**APPUI À LA CANDIDATURE D'AFFINE LWALALIKA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE (SD-2024-1201)**

Il est proposé d'appuyer la candidature d'Affine Lwalalika, conseillère municipale de la Ville de Longueuil, à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration du réseau *Les Arts et la Ville*, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-2.12**MODIFICATION DU MANDAT DU CONSEIL INTERCULTUREL (SD-2024-1524)**

Il est proposé de modifier le mandat donné au Conseil interculturel pour ajouter l'analyse de la politique d'interculturalisme et la formulation de recommandations, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

CO-240611-4.1**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Affine Lwalalika, datée du 20 mars 2024;
- 2° de la conseillère Nathalie Delisle, datée du 18 mars 2024;
- 3° de la conseillère Marjolaine Mercier, datées des 10 avril 2024 et 7 mai 2024;
- 4° de la conseillère Lysa Bélaïcha, datée du 26 mars 2024;
- 5° du conseiller Sylvain Joly, datée du 2 avril 2024;
- 6° des conseillers de Coalition Longueuil, datée du 2 mai 2024.

CO-240611-4.2**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL (SD-2024-1514)**

Il est procédé au dépôt des états financiers au 31 décembre 2023 et du rapport annuel 2023 du Conseil des arts de Longueuil.

CO-240611-4.3**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2024-1494)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 6 mai 2024, au montant de 37 741 400 \$, relevant d'une compétence locale, à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Jonathan Tabarah et Jacques Lemire reprennent leurs sièges.

Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240611-4.4**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR PROCÉDER AU REMPLACEMENT DES PLAQUES DIDACTIQUES 2024 ET DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT DANS LES CENTRES COMMUNAUTAIRES (SD-2024-0433)**

Il est proposé d'affecter une somme de 110 000 \$ en provenance du fonds de roulement afin de prévoir les crédits requis pour procéder au

remplacement des plaques didactiques 2024 et de matériel et équipement dans les centres communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-4.5

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 14 MAI 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-1574)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du fonds de développement immobilier apparaissant sur la liste du 14 mai 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 578 804 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Joly quitte son siège.

CO-240611-4.6

AUTORISATION D'ACCORDER UNE AIDE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'HABITATIONS ÉLABORÉ PAR MISSION UNITAÎNÉS (SD-2024-0459)

CONSIDÉRANT que les travaux et l'organisme faisant l'objet de la demande peuvent être considérés conformément à l'article 84.2 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que l'organisme Mission Unitaînés cédera le bâtiment à un organisme sélectionné par la Ville;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara, d'accorder une aide à Mission Unitaînés ainsi qu'à l'organisme désigné qui recevra l'immeuble sous les formes suivantes :

1^o la donation d'un terrain destiné à l'implantation du projet, en conformité avec la résolution CO-240416-7.1 intitulée *Approbation d'une lettre d'offre avec Mission Unitaînés concernant la cession d'une partie du lot 5 750 648 du cadastre du Québec*;

2^o la décontamination des sols du terrain visé au paragraphe 1^o, le cas échéant;

3^o le remboursement de toute contribution ou de tout tarif requis pour la réalisation du projet et prescrit par les règlements suivants :

3.1^o *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*;

3.2^o *Règlement VL-2008-356 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme*;

3.3^o *Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures*;

3.4° *Règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel;*

4° un crédit de taxes foncières municipales, de tout tarif ou compensation imposés annuellement sur l'immeuble, se terminant trois ans suivant le transfert final de l'immeuble construit dans le cadre du projet à l'organisme désigné pour l'exploiter;

5° un remboursement des coûts suivants, dans la mesure où ceux-ci découlent du transfert visé au paragraphe 1° ou du transfert de l'immeuble construit dans le cadre du projet à l'organisme désigné pour l'exploiter :

5.1° le droit de mutation;

5.2° les frais et honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur-géomètre;

5.3° les frais et honoraires professionnels liés à l'enregistrement de servitudes;

5.4° les taxes de vente;

6° le remboursement des coûts relatifs à la réalisation d'infrastructures municipales qui sont nécessaires pour la réalisation du projet;

7° le cas échéant, le remboursement des coûts relatifs au raccordement de l'immeuble aux infrastructures municipales, aux réseaux électriques et de gaz naturel;

8° le remboursement de tout coût imposé en raison d'une occupation du domaine public permanente ou semi-permanente;

9° le remboursement de frais liés à la personnalisation du projet demandé par la Ville, tels que la plantation d'arbres, l'installation de supports à vélos, etc.;

10° que l'aide accordée sous forme de remboursement en vertu de la présente soit appliquée en réduction de toute facture émise par la Ville, le cas échéant, pour ces tarifs, droits ou coûts.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Sylvain Joly reprend son siège.

CO-240611-4.7

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LA DIVISION SPORTS ET AQUATIQUE (SD-2024-0686)

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 145 000 \$, taxes nettes, au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois ans, afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition de divers équipements pour la Division sports et aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-4.8

ENTÉRINEMENT DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE POUR L'ÉVÉNEMENT HIVER EN FÊTE 2024 (SD-2024-0754)

Il est proposé d'entériner la demande d'aide financière auprès de Loisir et Sport Montérégie pour l'événement *Hiver en fête 2024*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-4.9

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2024-1541)

La mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023 visant ses compétences locales.

Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240611-4.10

DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2024-1541)

Il est proposé que le texte du rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023 visant ses compétences locales soit publié sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-4.11

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 (SD-2024-1541)

Il est procédé au dépôt du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-240611-6.1**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'AVRIL 2024 (SD-2024-1533)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'avril 2024 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2024, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-240611-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-020 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS (SD-2024-1116)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-020 pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du programme de recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'égouts, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Can-Explore inc., pour un montant de 183 005,71 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-023 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE GRAFFITIS SUR LE DOMAINE PUBLIC (SD-2024-1286)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-023 pour l'exécution de travaux d'enlèvement de graffitis sur le domaine public, jusqu'au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Service d'entretien Carlos inc., pour un montant de 134 221,81 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-025 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB, SANS TRANCHÉE ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT (SD-2024-1238)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-24-025 pour l'exécution de travaux de remplacement des entrées de service en plomb, sans tranchée, jusqu'au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, 9378-6549 Québec inc., faisant affaires sous le nom Excavation D. Jomphe, pour un

montant de 367 748,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 335 805 \$, taxes nettes, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-026 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE SENTIERS DANS LES PARCS CHAMPVERT ET MARQUETTE (SD-2024-1315)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-026 pour l'exécution de travaux d'éclairage de sentiers dans les parcs Champvert et Marquette dans le cadre du programme du Comité pour l'amélioration de la sécurité en milieu urbain (CASMU), au plus bas soumissionnaire conforme, Poulin Électrique inc., pour un montant de 492 775,05 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-028 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS SUR LES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SD-2024-1098)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-028 pour l'exécution de travaux de réparation d'infrastructures et d'équipements sur les systèmes d'éclairage public, jusqu'au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée, pour un montant de 659 565,59 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-031 POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE DE CINQ PASSERELLES ET DE DEUX ABRIS TAXIS (SD-2024-1302)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-031 pour l'entretien sanitaire de cinq passerelles et de deux abris taxis, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Nouvelle Élite inc., pour un montant de 150 847,20 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-038 POUR LA CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB (SD-2024-1425)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-038 pour la campagne de dépistage des entrées de service en plomb, au plus bas soumissionnaire conforme, Simo Management inc., pour un montant de 344 913,50 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-044 POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES INTERSECTIONS DU BOULEVARD DESAULNIERS (SD-2024-1345)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-044 pour l'amélioration de la sécurité des intersections du boulevard Desaulniers dans le cadre du programme du Comité pour l'amélioration de la sécurité en milieu urbain (CASMU), au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant de 274 433,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-045 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE SIGNALISATION DES VOIES CYCLABLES (SD-2024-1477)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-24-045 pour l'exécution de travaux de marquage et de signalisation des voies cyclables, au plus bas soumissionnaire conforme, Les revêtements Scell-Tech inc., pour un montant de 434 131,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.11**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2024-0578)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 120 611,07 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la réalisation d'une étude de circulation pour le réaménagement de la rue Saint-Charles Ouest, entre la rue Saint-Sylvestre et le chemin de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.12**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2024-1435)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 199 346,53 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour des travaux de mise à niveau à la station de pompage du parc industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-6.13**ACCEPTATION D'UN DON D'OEUVRE D'ART DE CATHERINE BODMER ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DONATION (SD-2024-1184)**

Il est proposé :

- 1^o d'accepter la donation d'une oeuvre d'art de l'artiste Richard Deschênes , faite à la Ville par Catherine Bodmer;
- 2^o d'approuver la convention de donation à intervenir avec cette dernière;
- 3^o d'autoriser la directrice des finances à émettre un reçu officiel de *don admissible au crédit d'impôt pour don de bienfaisance*, au montant de 5 785 \$, pourvu que les conditions de délivrance exigées par les autorités fiscales soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-240611-7.1****APPROBATION D'UN BAIL AVEC MARIO BRISSON CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE BOUTIQUE DE SPORT DANS LE COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU (SD-2024-1221)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Mario Brisson concernant la location d'un espace situé dans le Colisée Jean-Béliveau, d'une superficie approximative de 30,7 m² pour l'exploitation d'une boutique de sport, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029 et pour un loyer mensuel de 57,49 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.2**APPROBATION D'UN BAIL AVEC MARIO BRISSON CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT AU CENTRE SPORTIF ROSANNE-LAFLAMME (SD-2024-1260)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Mario Brisson concernant la location d'un espace situé dans le centre sportif Rosanne-Laflamme, d'une superficie approximative de 50,5 m² pour l'exploitation d'un restaurant, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029 et pour un loyer mensuel de 57,49 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.3**APPROBATION D'UN BAIL AVEC MAKO FOODS EXOTIK INC. PORTANT SUR LA LOCATION DU KIOSQUE K1 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-1511)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Mako Foods Exotik inc., portant sur la location du kiosque K1 du Marché public de Longueuil, pour la période du 15 mai 2024 au 31 octobre 2024, et pour un loyer mensuel de 400 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.4**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LA PROMESSE D'ACHAT INTERVENUE AVEC UNICEL ARCHITECTURAL CORP. PORTANT SUR LE LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-1411)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant la promesse d'achat intervenue avec Unicel Architectural Corp. portant sur le lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, lequel a pour objet d'autoriser l'acheteur à céder cette promesse à UA Immobilier inc., selon les termes prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.5**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT LE BAIL AVEC MARIO BRISSON CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT DANS LE COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU POUR LES ANNÉES 2019 À 2024 (SD-2024-1391)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant le bail avec Mario Brisson concernant l'exploitation d'un restaurant dans le Colisée Jean-Béliveau, lequel a pour objet de retirer les charges applicables durant les travaux d'amélioration du Colisée, pour les mois de juin à octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.6**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT LE BAIL AVEC MARIO BRISSON CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE BOUTIQUE DE SPORT DANS LE COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU POUR LES ANNÉES 2019 À 2024 (SD-2024-1385)**

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant le bail avec Mario Brisson concernant l'exploitation d'une boutique de sport dans le Colisée Jean-Béliveau, lequel a pour objet de retirer les charges applicables durant les travaux d'amélioration du Colisée, pour les mois de juin à octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.7**APPROBATION D'UN BAIL AVEC MARIO BRISSON CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT DANS LE COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU (SD-2024-1257)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Mario Brisson concernant la location d'un espace situé dans le Colisée Jean-Béliveau, d'une superficie approximative de 54,5 m² pour l'exploitation d'un restaurant, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029 et pour un loyer mensuel de 57,49 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.8**APPROBATION D'UN BAIL AVEC BRUNO OUELLET CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE BOUTIQUE DE SPORT DANS LE CENTRE SPORTIF ROSANNE-LAFLAMME (SD-2024-1242)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Bruno Ouellet concernant la location d'un espace situé dans le centre sportif Rosanne-Laflamme, d'une superficie approximative de 18,6 m² pour l'exploitation d'une boutique de sport, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2029 et pour un loyer mensuel de 57,49 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-7.9**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE DONATION À INTERVENIR AVEC GESTION HENRI NÈGRE INC. PORTANT SUR LE LOT 2 878 119 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-1510)**

Il est proposé :

1^o d'accepter l'offre de donation de Gestion Henri Nègre inc., datée du 31 mai 2024, portant sur le lot 2 878 119 du cadastre du Québec, inclut dans le périmètre du Plan de protection et de conservation des milieux naturels, d'une superficie approximative de 75 800,60 mètres carrés, aux conditions suivantes :

1.1^o la donation est à titre gratuit;

1.2° l'immeuble est cédé uniquement avec la garantie légale de titres, à l'exclusion de toute autre garantie, notamment la garantie de qualité;

1.3° les frais et débours du notaire désigné par la Ville pour l'établissement de l'acte de donation et l'examen de titres seront à la charge de la Ville;

1.4° la cession devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2024, suivant la réception de la déclaration de la juste valeur marchande d'un don écologique délivrée par Environnement et Changement climatique Canada, cosignée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la satisfaction de Gestion Henri Nègre inc. autrement la cession sera caduque;

1.5° la Ville émettra un reçu de don une fois l'acte de don écologique inscrit au Registre foncier du Québec et la déclaration de juste valeur marchande délivrée, au montant indiqué à celle-ci;

2° d'autoriser le Service de l'environnement de la direction du génie à collaborer avec Gestion Henri Nègre inc. dans le cadre de sa démarche pour l'obtention d'un visa pour le don de terrain ayant une valeur écologique auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et auprès d'Environnement et Changement climatique Canada pour fin de don écologique du lot 2 878 119 du cadastre du Québec et de désigner le chef du Service de l'environnement, comme représentant de la Ville dans cette démarche et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à cette fin;

3° d'autoriser la directrice des services juridiques à finaliser le règlement hors cour des dossiers SAI M-319456-2211 et 505-17-014397-246 et à signer tout document de règlement hors cour à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-240611-8.1

AUTORISATION D'UNE MAINLEVÉE DE L'HYPOTHÈQUE AFFECTANT LE LOT 6 360 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-1264)

Il est proposé d'autoriser la mainlevée de l'hypothèque consentie à la Ville en vertu de l'acte de vente n° 25 557 753 intervenu avec Édifice 7975 John-Molson inc. et affectant le lot 6 360 928 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC 9150-7921 QUÉBEC INC. CONCERNANT LA LOCATION DE CASES DE STATIONNEMENT SITUÉES DANS LE STATIONNEMENT DU 110 ET 118, RUE GUILBAULT (SD-2024-1390)

Il est proposé d'approuver l'entente avec 9150-7921 Québec inc. concernant la location, par la Ville, de 60 cases de stationnement situées

dans le stationnement du 110 et 118, rue Guilbault, pour la période du 21 juin 2024 au 4 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE 12 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES DE RECHARGE (SD-2024-1397)

Il est proposé d'approuver l'entente de contribution financière à intervenir avec Hydro-Québec pour l'achat, l'installation et la mise en service de 12 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PRÊT AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE CONCERNANT LE DÉPÔT D'ARTÉFACTS ARCHÉOLOGIQUES (SD-2024-1195)

Il est proposé d'approuver l'entente de prêt avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue concernant le dépôt d'artéfacts archéologiques appartenant à la Ville au Musée de la cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue, pour la période du 23 juin 2024 au 23 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.5

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE RÉSILIATION BILATÉRALE AVEC SIMON BACHAND CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE MURALE SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 880, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2024-1515)

Il est proposé d'approuver l'entente de résiliation bilatérale avec Simon Bachand concernant la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 880, chemin de Chambly appartenant à la compagnie 9164-1241 Québec inc. afin de mettre un terme aux obligations des parties, et ce, sans frais additionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.6

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE CONTRAT D'INTÉGRATION D'UNE MURALE SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 880, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2024-1535)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant certaines conditions au contrat d'intégration d'une murale sur le bâtiment situé au 880, chemin de

Chambly, intervenu avec 9164-1241 Québec inc., lequel prévoit notamment le versement d'une somme de 10 000 \$, taxes non comprises, à ce propriétaire pour la location de la surface du mur de la façade Est pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.7

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DÉCRÉTANT QUE LE RÈGLEMENT CO-2017-979 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX N'A PAS À ÊTRE MODIFIÉ POUR LE RENDRE CONFORME AU RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-1261)

Il est proposé de décréter que le *Règlement CO-2017-979 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au *Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, conformément à l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.8

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DÉCRÉTANT QUE LE RÈGLEMENT CO-2017-989 SUR LA CONSTRUCTION N'A PAS À ÊTRE MODIFIÉ POUR LE RENDRE CONFORME AU RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-1255)

Il est proposé de décréter que le *Règlement CO-2017-989 sur la construction* n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au *Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, conformément à l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1256 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2024-0707)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1256 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.10**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1258 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE MISE À NIVEAU DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU LOCAL D'EAU NON TRAITÉE, AINSI QUE LA RÉALISATION D'ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET D'INSPECTION DE CE RÉSEAU ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1125)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1258 ordonnant des travaux de construction, de réfection et de mise à niveau de certaines infrastructures du réseau local d'eau non traitée, ainsi que la réalisation d'études diagnostiques et d'inspection de ce réseau et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.11**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1269 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX (SD-2024-1615)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 204 (privé) intitulé Loi concernant la Ville de Longueuil sanctionné le 14 février 2024 a modifié la Charte de la Ville de Longueuil pour augmenter à 18 le nombre de districts électoraux;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit établir des districts électoraux comprenant un nombre moyen d'électeurs de 10 055 et respecter un écart de plus ou moins 15 % du nombre moyen d'électeurs par district, soit un minimum de 8 546 et un maximum de 11 564, toute dérogation devant être soumise à l'approbation de la Commission de la représentation électorale;

CONSIDÉRANT que la Charte de la Ville de Longueuil prévoit un conseiller de la Ville pour l'arrondissement de Greenfield Park et qu'il compte 12 170 électeurs;

Il est proposé :

1^o d'adopter le *Règlement CO-2024-1269 divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux;*

2^o d'informer la Commission de la représentation électorale que le district n^o 11 constitué du territoire de l'arrondissement de Greenfield Park comporte un nombre d'électeurs au-delà du seuil maximum permis et qu'il s'agit d'une dérogation essentielle au respect de la Charte de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.12**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE MAINTIEN D'ACTIFS, DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE COMPÉTENCE LOCALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2024-0018)**

Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de maintien d'actifs, de réfection et d'aménagement de divers bâtiments municipaux de compétence locale et décrétant, à cette fin, un emprunt, sera présenté.

CO-240611-8.13**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1260 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MAINTIEN D'ACTIFS, DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE COMPÉTENCE LOCALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2024-0018)**

Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1260 ordonnant des travaux de maintien d'actifs, de réfection et d'aménagement de divers bâtiments municipaux de compétence locale et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

CO-240611-8.14**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCTROI DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AFIN DE PERMETTRE L'ÉTABLISSEMENT OU LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS REQUISES POUR ASSURER LE RETOUR DE CONTENANTS CONSIGNÉS DANS UN BÂTIMENT PRINCIPAL (SD-2024-0917)**

Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement autorisant l'octroi de permis ou de certificat d'autorisation afin de permettre l'établissement ou le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés dans un bâtiment principal, sera présenté.

CO-240611-8.15**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1271 AUTORISANT L'OCTROI DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AFIN DE PERMETTRE L'ÉTABLISSEMENT OU LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS REQUISES POUR ASSURER LE RETOUR DE CONTENANTS CONSIGNÉS DANS UN BÂTIMENT PRINCIPAL (SD-2024-0917)**

Lysa Bélaïcha procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1271 autorisant l'octroi de permis ou de certificat d'autorisation afin de permettre l'établissement ou le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés dans un bâtiment principal.*

CO-240611-8.16**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2024-1379)**

Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine*, sera présenté.

CO-240611-8.17**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2024-1379)**

Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1273 modifiant le Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine*.

CO-240611-8.18**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCE, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2024-1483)**

Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement modifiant divers règlements en matière de nuisance, de paix et de bon ordre, sera présenté.

CO-240611-8.19**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1274 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCE, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2024-1483)**

Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1274 modifiant divers règlements en matière de nuisance, de paix et de bon ordre*.

CO-240611-8.20**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS ET SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-1352)**

Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens et services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-240611-8.21**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS ET SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-1352)**

Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1275 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens et services et activités offerts par la Ville*.

CO-240611-8.22**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU BASSIN DE DÉCANTATION ET DE DÉTOURNEMENT DE L'EFFLUENT DU LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES DU TREMBLAY ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1491)**

Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'agrandissement du bassin de décantation et de détournement de l'effluent du lieu d'élimination de neiges usées Du Tremblay et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-240611-8.23**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1276 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU BASSIN DE DÉCANTATION ET DE DÉTOURNEMENT DE L'EFFLUENT DU LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES DU TREMBLAY ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1491)**

Lysa Bélaïcha procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1276 ordonnant des travaux d'agrandissement du bassin de décantation et de détournement de l'effluent du lieu d'élimination de neiges usées Du Tremblay et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

CO-240611-8.24**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT L'ACQUISITION DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS SUR LE BOULEVARD VAUQUELIN ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1418)**

Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement autorisant l'acquisition de divers immeubles situés sur le boulevard Vauquelin et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-240611-8.25**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1277 AUTORISANT L'ACQUISITION DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS SUR LE BOULEVARD VAUQUELIN ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-1418)**

Lysa Bélaïcha procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1277 autorisant l'acquisition de divers immeubles situés sur le boulevard Vauquelin et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

Rolande Balma quitte son siège.

CO-240611-8.26**APPROBATION DE L'AVENANT 2 MODIFIANT LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE CONCERNANT LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS D'OCTROI ET D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-1527)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'approuver l'avenant 2 modifiant la convention de subvention avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie concernant les modalités et les conditions d'octroi et d'utilisation d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$ consentie à la Ville pour la relance économique du centre-ville de Longueuil, afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'EXCLUSIVITÉ AVEC INVESTISSEMENT BPP INC. CONCERNANT LA MISE EN VALEUR D'UNE PARTIE DU LOT 5 882 477 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ AU 6500 RUE EUGÈNE-HÉROUX (SD-2024-1335)**

RETIRÉ

CO-240611-8.28**APPROBATION D'UN CONTRAT DE DISTRIBUTION ET DE VENTE DE GAZ NATUREL DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS FINANCIÈRES OCTROYÉS PAR ÉNERGIR (SD-2024-1584)**

Il est proposé d'approuver le contrat de distribution et de vente de gaz naturel dans le cadre des programmes de subventions financières octroyés par Énergir, pour le Colisée Jean-Béliveau, situé au 1755 rue Jacques-Cartier Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-240611-8.29

APPROBATION DE L'ACCORD DE SUBVENTION AVEC SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉ PAR LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN, POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA (SD-2024-1470)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a présenté une demande d'aide financière au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour le projet La Fête du Canada 2024 dans l'arrondissement de Greenfield Park;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 10 000 \$ avec Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

CONSIDÉRANT que pour conclure une telle entente, un organisme municipal doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation, si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants;

Il est proposé :

1^o d'approuver l'accord de subvention avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Patrimoine canadien, concernant l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$ pour l'organisation des festivités de la Fête du Canada dans l'arrondissement de Greenfield Park dans le cadre du programme *Le Canada en fête*;

2^o de confirmer que cet accord n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cet accord n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

3^o de demander l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.30**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2024-1623)**

Il est proposé :

1° d'octroyer à Développement économique de l'agglomération de Longueuil une aide financière d'un montant de 80 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de permettre à l'organisme de maintenir la location du local situé au 150, place Charles-Lemoyne pour y tenir les activités de son accélérateur d'entreprise, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025;

2° d'affecter une somme de 80 000 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rolande Balma reprend son siège.

CO-240611-8.31**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE PRIORITÉ POUR LES AUTOBUS AUX FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER (SD-2024-1388)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Réseau de Transport de Longueuil concernant l'implantation d'un système de priorité pour les autobus aux feux de circulation sur le boulevard Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-8.32**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2024-1757)**

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil municipal, sera présenté.

CO-240611-8.33**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2024-1757)**

Sylvain Joly procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1282 modifiant le Règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil municipal*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-240611-10.1

RECOMMANDATION CT-240209-4.2 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT UNE DEMANDE POUR HONORER MME ESTELLE MOUTON (SD-2024-0803)

Il est proposé de renommer la *rue Saint-Thomas* par *rue Estelle-Mouton* dans l'ancienne ville LeMoyne, située dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-240611-12.1

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE GESTION D'UNE PARTIE DES SOMMES TIRÉES DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (SD-2024-1606)

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, pour l'année 2024-2025, l'octroi d'une somme de 2 951 369 \$ provenant du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions prévues à l'entente de gestion en vigueur, la Ville de Longueuil, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, doit fixer annuellement la partie des sommes du FRR qu'elle confie à Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL);

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le versement d'une somme de 2 201 369 \$ à Développement économique de l'agglomération de Longueuil pour la réalisation de ses mandats relatifs à la promotion de l'entrepreneuriat et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

2° de conserver une enveloppe budgétaire de 750 000 \$ à partir de laquelle la Ville de Longueuil pourra établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des

ministères ou organismes du gouvernement et d'autres partenaires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.2

REPORT DE LA DATE DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION TRIENNAUX 2025-2026-2027 (SD-2024-1406)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de reporter la date du dépôt des rôles d'évaluation triennaux 2025-2026-2027 du 15 septembre 2024 au 1^{er} novembre 2024, conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

2° que la greffière transmette une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.3

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS OPÉRATIONNELS DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-0618)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 135 000 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour le financement du remplacement d'équipements opérationnels du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 20 MAI 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-1617)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 20 mai 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 196 325 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.5

EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE DES SERVICES JURIDIQUES (SD-2024-1457)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'embaucher temporairement Nathalie Vézina, employée dont la retraite est prévue au 30 juin 2024, au poste de directrice des Services juridiques, pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026, selon les conditions énoncées au contrat de travail et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-027 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE REMORQUAGE, DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE ET DE CENTRE D'EXPERTISE (CONTRAT 3) (SD-2024-1356)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-027 pour la fourniture de services de remorquage, de fourrière automobile et de centre d'expertise (contrat 3), pour une période de cinq ans à compter du 24 août 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Remorquage Groupe Laberge inc., pour un montant estimé à 10 536 926,99 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-036 POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE GESTION DES IMPRESSIONS, COMPTABILISATION ET GESTION DES ACCÈS (SD-2024-1299)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-036 pour l'acquisition d'une solution de gestion des impressions, comptabilisation et gestion des accès, pour une période de cinq ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Compugen inc., pour un montant de 195 974,89 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-042 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE DIVERS BÂTIMENTS DU SERVICE DE POLICE (OPTION 1) (SD-2024-1599)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-042 pour des travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de divers bâtiments du Service de police (option 1), pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, HVAC inc., pour un montant de 349 398,60 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.9**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-050 POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DE LA PROCHAINE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ORGANISATIONNELLE 2026-2031 (SD-2024-1293)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-050 pour l'accompagnement à l'élaboration de la prochaine planification

stratégique organisationnelle 2026-2031, à Humance inc., pour un montant de 119 567,10 \$, taxes comprises et selon les conditions de son offre de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.10

PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT APP-19-039 POUR LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE MARIE-VICTORIN (SD-2024-1394)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de se prévaloir de l'année de prolongation prévue au contrat APP-19-039 pour la gestion de l'écocentre Marie-Victorin, adjugé à OPSIS gestion d'infrastructures inc., soit pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, pour un montant estimé à 730 423,44 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.11

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2024-1573)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 252 696,65 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la surveillance des travaux de remplacement des lamelles et des supports des décanteurs de l'usine d'eau potable Louise-Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.12

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE DE VÉHICULES LÉGERS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2024-1571)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense estimée à 3 258 086,13 \$, taxes comprises, dans le cadre de l'entente d'achat regroupé de véhicules légers avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, à laquelle la Ville a adhéré pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, requise pour l'acquisition de véhicules légers afin d'atteindre les objectifs du Programme de remplacement et d'ajout d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.13

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT CONCLU DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPÉ DE DIFFÉRENTS CARBURANTS AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (SD-2024-1560)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 2 189 051,11 \$, taxes comprises, au contrat octroyé dans le cadre de l'entente d'achat regroupé de différents carburants avec l'Union des municipalités du Québec, à laquelle la Ville a adhéré pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, requise pour palier à la variation des prix en vrac des différents carburants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.14

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT 2024-2027 AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN PORTANT SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-1455)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de partenariat 2024-2027 avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin portant sur la réussite éducative pour le territoire de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.15**ENTÉRINEMENT DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE DE TRANSITION AVEC L'AUTORITÉ RÉGIONALE DU TRANSPORT MÉTROPOLITAIN CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT CHEVRIER POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 (SD-2024-1569)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner l'addenda n° 1 modifiant l'entente de transition avec l'Autorité régionale du transport métropolitain concernant l'exploitation d'une partie du stationnement Chevrier pour les années 2023 et 2024, lequel a pour objet de modifier la durée de l'entente afin qu'elle prenne fin le 18 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.16**ADOPTION DU PLAN D'ACTION SUR LA SÉCURITÉ URBAINE ET LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE 2023-2026 (SD-2024-1456)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le Plan d'action sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence 2023-2026, lequel est articulé selon les trois axes d'interventions suivants :

- 1° bâtir des communautés arrimées, outillées, inclusives et sécuritaires;
- 2° assurer un soutien accessible pour les familles;
- 3° déployer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées pour les jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240611-12.17**ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ N° 167922 (SD-2024-1750)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance entre la Ville et l'employé n° 167922 relative aux modalités de fin d'emploi de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carl Lévesque quitte son siège.

13. CLÔTURE

Il est proposé par Jacques Lemire , appuyé par Jonathan Tabarah, de poursuivre la séance au-delà de 22 h.

Carl Lévesque reprend son siège.

Affine Lwalalika quitte son siège.

Affine Lwalalika reprend son siège.

Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-240611-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-240611-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 23 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers